

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	8
VOTANTS	11

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 17 heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 19 janvier 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Datée	du 19/01/24
Affichée	le 22/01/24

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-Ville de l'Aigle.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Véronique HELLEUX

Pouvoirs : François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Jean-Luc BEAUFILS a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Virginie VIOLET a donné pouvoir à Guy MARTEL

Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'urbanisme, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
61300 L'AIGLE	27, rue Clémenceau	CDC	« Précarité énergétique » et « sortie de passoire thermique »	04/05/23	1 700,00 €
61300 L'AIGLE	19 chemin des haies	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	24/11/22	2 100,00 €

- Vu la délibération n°2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n°2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.
- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Vice-Président à l'urbanisme et des services de la CdC a émis un avis favorable le 11/01/2024 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget
- Vu la délibération n°2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

